AR Prefecture
043-200073401-20240918-2024075-DE
Reçu le 24/09/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 075**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 05/09/2024

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SÉANCE du 18 Septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi dix huit septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Roche Patrick, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Defay André, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Miramand Christine à Abrial Raymond, François Cabanes à Behar Daniel, Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Délibération de principe pour demander au SICTOM entre monts et vallées de modifier son périmètre pour intégrer les 5 communes de Queyrières, Montusclat, Saint-Julien-Chapteuil, Lantriac et Saint-Pierre-Eynac à la suite de la dissolution du SICTOM Emblavez-Meygal au 31 décembre 2024

En 2023, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a informé les autres EPCI membres du SICTOM Emblavez-Meygal de son intention de reprendre la compétence collecte dès que possible. À la suite d'échanges entre les membres actuels du SICTOM, il a été choisi de procéder à une restitution partielle de la compétence collecte aux EPCI membres au 1er janvier 2025 ce qui aura pour conséquence la dissolution du SICTOM au 31 décembre 2024 du fait que le Sympttom possède la compétence traitement sur ce même périmètre.

Chaque EPCI doit déterminer les modalités d'exercice de la compétence collecte au 1er janvier 2025.

Dans ce cadre, il est proposé que la communauté de communes Mézenc Loire Meygal demande au SICTOM entre Monts et Vallées de reprendre la gestion de la collecte sur ces cinq communes ainsi que la gestion de la déchetterie de Saint Julien Chapteuil par extension de son périmètre.

La communauté de communes a déjà délégué la compétence au SICTOM pour les communes de l'ex-communauté de communes Mézenc Loire Sauvage, il s'agit donc seulement d'une demande d'extension de périmètre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20240918-2024075-DE
Reçu le 24/09/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Le comité social territorial a rendu un avis favorable sur la restitution de la compétence collecte et ses incidences en matière de personnel

Après discussion et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette délibération.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
Haute-Loire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme